



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 8 août 2023

Président de la séance : Philippe GRATADOUR

Autres membres présents et délibérants :

- Philippe DUCROCQ
- Valérie MOREL

Autres participants :

- Anne PONS

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- 2023-7266 – Élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de Pont-à-Marcq (59)

Plans programmes : avis conformes sur les dossiers déposés dans le cadre du cas par cas « ad'hoc » (en application des articles R.104-33 deuxième alinéa à R.104-35 du code de l'urbanisme)

Avis conformes favorables

- 2023-7230 - Modification n°2 du PLUi du Saint-Quentinois (02)
- 2023-7253 - Modification simplifiée du PLU de Concevreux (02)
- 2023-7254 - Modification n°5 du PLU de Fère-en-Tardenois (02)
- 2023-7265 - Modification n°3 du PLU de Creil (60)

Avis conformes défavorables

- 2023-7244 - Mise en compatibilité du PLUi Artois-Flandres pour une ZEC à Estrée-Blanche (62)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à délibération

- 2023-7178 - Révision du PLU de Quiévy (59)
- 2023-7180 - Élaboration du PCAEt du Sud Artois (62)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- 2023-7174 - Centrale photovoltaïque à Albert (80)
- 2023-7239 - Centrale photovoltaïque à Roisel (80)
- 2023-7240 - Requalification et aménagement du site industriel Flodor à Péronne (80)

Projet et Plans programmes : absence d'observations au sens des articles R.122-7-II et R. 122-21-III du code de l'environnement

- Néant

Autres dossiers soumis à délibération

Absence d'observations au sens des articles R.122-7 et R. 122-21 du code de l'environnement

Dans l'état des informations fournies par la DREAL, après examen de la liste des dossiers par la MRAe, il ne sera pas produit d'avis pour le dossier suivant :

- 2023-6907 - Parc éolien des longs champs à Briastre et Neuville (59)

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Néant

Autres dossiers

- Néant

Le Président de séance,



Ph. Gratadour